

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 14 Juin 2021

Objet

**Maintien de neuf
postes et création
de huit postes en
contrats
d'insertion.
Autorisation**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 8 juin 2021 s'est réuni à 18 heures sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Etaient présents :

**M. BOURIGAULT – Mme LACUEY – M. GALAN – Mme COLLIN –
Mme CHEVAUCHERIE - M. IGLESIAS – Mme BARBOT – M. MEYRE –
M. DESCLAUX DE LESCAR – Mme GRENOUILLEAU – Mme PROUHET
Mme BIJOUX – M. BAGILET – M. BUNEL – Mme DURLIN – M. ASFOR –
M. MEHERZI – Mme ADENIS – M. JUIF – Mme FRENEL – Mme ARNOLD
– M. SINSOU – M. LEDOUX**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**M. CAVALIERE à M. BOURIGAULT – Mme SABI à Mme FRENEL
M. DROILLARD à Mme LACUEY – Mme BONNAL à Mme COLLIN
M. SAILHAN à M. DESCLAUX DE LESCAR – Mme SOLA à Mme
CHEVAUCHERIE
M. CALT à M. SINSOU – Mme CASTAGNET à Mme ARNOLD
M. DANDY à M. BUNEL**

M. Didier IGLESIAS a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de faciliter l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi par l'acquisition d'une expérience professionnelle significative et par les formations induites par les contrats d'insertion que sont le contrat adulte-relais et le contrat unique d'insertion (CUI).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer chaque année sur l'ensemble des postes en contrats d'insertion à la demande du Trésorier.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer huit nouveaux postes d'agents de service polyvalents en contrat unique d'insertion (CUI) afin de venir en renfort des équipes des groupes scolaires.

Conformément à la réglementation, les recrutements en contrat unique d'insertion (CUI) concernent des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Le Parcours Emploi Compétences (PEC) du CUI induit des actions d'accompagnement et de formation du salarié. Il repose sur un accompagnement du salarié tout au long de son contrat par un tuteur de la collectivité et un conseiller du service public de l'emploi ainsi que sur la réalisation d'entretiens tripartites de suivi.

Le PEC s'appuie en outre sur un diagnostic global de la situation du demandeur d'emploi et sur l'identification des compétences relationnelles et techniques à développer. Il prévoit l'élaboration d'un parcours individualisé d'insertion alliant formation et accompagnement vers l'emploi durable.

Les huit postes d'agents de service polyvalents sont à créer pour deux ans à compter du 1^{er} juillet 2021. Ils sont principalement destinés à l'entretien des locaux et à la restauration collective dans les écoles de la commune.

D'autre part, le contrat d'adulte-relais en collectivité territoriale est conclu pour une durée de trois ans maximum, renouvelable une fois selon la convention financière octroyée.

La personne recrutée doit répondre à trois critères : être sans emploi ou bénéficiaire, sous réserve qu'il soit mis fin à ce contrat, d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE-CUI), résider en quartier prioritaire de la Politique de la Ville ou dans un autre territoire prioritaire des contrats de ville et être âgée d'au moins 30 ans.

Le contrat d'adulte-relais étant un contrat d'insertion, la personne doit suivre un parcours de formation renforcé et bénéficier d'un accompagnement professionnel pour se réinsérer vers un emploi durable.

Considérant la possibilité de tutorat par des agents expérimentés et volontaires de la Ville, qui sont formés à cet accompagnement et encadrés par le service Santé Qualité de vie au travail,

Considérant la possibilité d'accompagnement professionnel par le Plan Local pour l'Emploi et l'Insertion (PLIE) des Hauts de Garonne, le Cap Emploi 33 et le Pôle Emploi,

Considérant l'offre des différents centres de formation du territoire, dont le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT),

Considérant le rôle d'animation et de formation du réseau des adultes-relais tenu par la Préfecture de Gironde,

Vu la loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion ;

Vu le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion ;

Vu la circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2021 fixant le montant de l'aide de l'Etat des contrats uniques d'insertion Parcours emploi compétences ;
Vu le code du travail, articles L5134-100 à L5134-108 ;
Vu le code du travail, articles D5134-145 à D5134-160 ;
Vu le décret n°2015-1235 du 2 octobre 2015 portant modification du décret n°201354 du 15 janvier 2013 relatif au montant de l'aide financière de l'Etat aux activités d'adultes-relais ;
Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative et Agenda 21 réunie en date du 31 mai 2021 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE le Maire de la Ville de FLOIRAC à maintenir les six postes en contrat unique d'insertion et les trois postes en contrat adulte-relais précisés dans le tableau ci-dessous.

AUTORISE le Maire de la Ville de FLOIRAC à créer huit postes d'agents de service polyvalents en contrat unique d'insertion de deux ans à 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} juillet 2021.

DIT que les crédits nécessaires au paiement de cette dépense sont inscrits au Budget Primitif de la Ville, Chapitre 012, Articles 64168 et 64131 et Chapitre 011, Article 6184.

Tableau récapitulatif des postes en contrats d'insertion à maintenir et à créer à la Ville :

Nombre de postes	Poste	Affectation	Durée du contrat	Principales missions
POSTES EN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (CUI) A MAINTENIR :				
3	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	Service Education	2 ans (35h)	Entretien des locaux Restauration collective Surveillance ponctuelle des enfants
1	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	Service Education	2 ans (20h)	Entretien des locaux Restauration collective Surveillance ponctuelle des enfants
1	AGENT ADMINISTRATIF	Service Moyens généraux	1 an (35h)	Gestion électronique des courriers Traitement de dossiers administratifs Accueil du public
1	ANIMATEUR Fonction Directeur Adjoint	Centre de loisirs	2 ans (35h)	Rédaction et mise en œuvre du projet pédagogique de la structure Gestion administrative, budgétaire, des équipes et des partenariats

POSTES EN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (CUI) A CREER :				
8	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	Service Education	2 ans (4 à 20 h et 4 à 35h)	Entretien des locaux Restauration collective Surveillance ponctuelle des enfants
POSTES EN CONTRAT ADULTE-RELAIS A MAIN TENIR :				
1	MEDIATEUR TRANQUILITE PUBLIQUE	Service Médiation CLSP Salles de citoyenneté	6 ans maximum (35h)	Information et accompagnement des habitants dans leurs démarches Prévention et gestion des conflits
1	MEDIATEUR ACCES AUX DROITS ET A L'EMPLOI	Fabrique Citoyenne	6 ans maximum (35h)	Information, remobilisation et accompagnement des habitants des quartiers prioritaires dans leurs démarches administratives
1	MEDIATEUR SOCIO-SPORTIF	Service Sport	6 ans maximum (35h)	Prévention des incivilités, contribution à la mixité des rencontres dans l'espace public, promotion de la santé, contribution à l'insertion sociale et professionnelle
TOTAL : 17 POSTES EN CONTRATS D'INSERTION				

Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : 32
Pour : 32
Contre :
Abstention : 1 **M. LEDOUX**

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 14 juin 2021



Le Maire,